

ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

L'An deux mille quinze, le 14 avril à dix neuf heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-DE-LOSNE, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Madame Marie-Line DUPARC Maire.

VILLE DE
SAINT-JEAN-DE-LOSNE



Présents : Mesdames COLLENOT Béatrice, DEPREY Martine, DUPARC Marie-Line, ELIBOL Sabine, HUGUENOT Caroline, VIEUX Carine et Messieurs BARBERET Jacques, BENOIT David, GAILLARD Hervé, LEBLANC Romuald, MERLE Jean-François, PARANT Maurice, POUSSOT Jean-Pierre

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 8 avril 2015

Absents : Mesdames GARCIA Jacqueline et MERLE Céline

Procuration : Madame MERLE Céline: procuration à Monsieur MERLE Jean-François.
formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de présents
13

Secrétaire de séance : Madame VIEUX Carine

Le compte rendu de la séance du 26 février 2015 est approuvé.

L'ordre du jour est ensuite examiné.

N° 15- 028 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET DESIGNATION DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Madame le Maire procède à l'installation de Madame Béatrice COLLENOT qui a accepté le siège vacant suite au décès de Monsieur Patrick DELGRANGE et au refus de Madame Ludivine MANOUVRIER et de Monsieur Marc LESAULNIER.

Un nouveau tableau du Conseil municipal sera donc adressé à la Sous-préfecture de Beaune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- modifie le tableau des commissions municipales de la façon suivante :

Commissions	Adjointes délégués	Membres
Tourisme, Commerce et développement économique	Martine DEPREY	Romuald LEBLANC Maurice PARANT Béatrice COLLENOT Hervé GAILLARD David BENOIT
Fêtes et vie associative, animation	Jacques BARBERET	Carine VIEUX Jean-Pierre POUSSOT Jean-François MERLE Béatrice COLLENOT Davis BENOIT

- modifie le tableau des représentants dans les organismes extérieurs de la façon suivante :

Organisme extérieur	Représentants
CCAS 4 délégués communaux	Titulaires : Jacqueline GARCIA, Béatrice COLLENOT , Jacques BARBERET, Jean-Pierre POUSSOT

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-029 – INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les indemnités allouées au Maire et aux Adjointes dans le cadre des limites fixées par les textes.

En effet, lors du conseil municipal en date du 26 septembre 2014, Madame le Maire avait précisé que la nouvelle carte des cantons supprimerait le statut de chef-lieu de canton à la ville de Saint-Jean-de-Losne et que par conséquent, la majoration de 15 % perçue par le Maire et ses adjoints ne serait donc plus versée.

Or, le décret 2015-297 du 16 mars 2015 maintient la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton.

Madame le Maire, en accord avec ses adjoints, propose aux membres du conseil municipal, de renoncer à la majoration de 15% pour les communes anciennement chefs-lieux de cantons perçue par elle et ses 4 adjoints.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret 2015-297 du 16 mars 2015

- ACCEPTE et APPROUVE la proposition de Madame le Maire relative à la suppression, pour le maire et les 4 adjoints de la ville de Saint-Jean-de-Losne, de la majoration de 15% perçue pour les élus des communes chefs-lieux du canton ayant une population comprise entre 1 000 et 3 499 habitants qui prendra effet à compter de l'indemnité versée pour le mois d'avril 2015,

- VOTE les crédits correspondants au budget primitif 2015.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Madame Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame DEPREY Martine, 1^{ère} adjointe, prend connaissance du compte administratif 2013 dressé par Madame DUPARC Marie-Line.

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Le Conseil Municipal lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

DELIBERATION N° 15-030 Budget Général :

- Excédent de la section de fonctionnement :	155 029.99 €	
- Excédent de la section d'investissement :	192 708.09 €	
Soit un excédent global de :		347 738.08 €

DELIBERATION N° 15-031 Budget annexe « Hôtel Saint-Jean »:

- Excédent de la section de fonctionnement :	24 539.37 €	
- Déficit de la section d'investissement :	- 31 558.33 €	
Soit un déficit global de :		- 7 018.96 €

DELIBERATION N° 15-032 Budget annexe « camping municipal »:

- Déficit de la section de fonctionnement :	- 61.50 €	
- Excédent de la section d'investissement :	1 285.26 €	
Soit un excédent global de :		1 223.76 €

DELIBERATION N° 15-033 Budget annexe « local canoë-kayak »:

- Excédent de la section de fonctionnement :	10 295.67 €	
- Déficit de la section d'investissement :	- 17 256.88 €	
Soit un déficit global de :		- 6 961.21 €

2°) Le Conseil Municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de rentrées et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget général :

Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Budget annexe « SAINT JEAN HOTEL » :

Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Budget annexe « camping municipal » :

Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Budget annexe « canoë-kayak » :

Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Madame Le Maire rentre en séance et reprend la présidence.

Madame DEPREY Martine, 1^{ère} adjointe présente au Conseil Municipal le compte de gestion établi par Mme la trésorière.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme la trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que Mme la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par la Mme la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 15-034 Budget général :

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

DELIBERATION N° 15-035 Budget annexe « Hôtel Saint-Jean » :

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

DELIBERATION N° 15-036 Budget annexe « Camping municipal » :

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

DELIBERATION N° 15-037 Budget annexe « Canoë-Kayak » :

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

DELIBERATION N° 15-038 Budget Général :

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif du budget général 2014, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 155 029.99 €
- un excédent d'investissement de 167 197.46 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Résultat de fonctionnement

<u>Résultat de l'exercice :</u>	81 671.12 €
<u>Résultats antérieurs reportés :</u>	73 358.87 €
<u>Résultat à affecter :</u>	+ 155 029.99 €

<u>Solde d'exécution d'investissement :</u>	192 708.09 €
<u>Déficit des restes à réaliser</u>	- 25 510.63 €
<u>Soit un excédent de financement de</u>	167 197.46 €

Affectation

1) <u>Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : excédent</u>	155 029.99 €
2) <u>Affectation en réserves R 1068 en investissement :</u>	0€
3) <u>Report en fonctionnement R 002 :</u>	155 029.99 €
Résultat d'investissement reporté (0021)	192 708.09€

DELIBERATION N° 15-039 Budget annexe « le Saint-Jean Hôtel » :

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif du budget général 2014, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	24 539.37 €
- un déficit d'investissement de	- 31 558.33 €
Besoin de financement	31 558.33 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

<u>Résultat de l'exercice :</u>	24 539.37 €
<u>Résultat à affecter :</u>	+ 24 539.37 €
<u>Solde d'exécution d'investissement :</u>	- 31 558.33 €
<u>Besoin de financement :</u>	31 558.33 €

Affectation

1) <u>Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : Excédent</u>	24 539.37€
2) <u>Affectation en réserves R 1068 en investissement :</u>	4 448.37 €
3) <u>Report en fonctionnement R 002 :</u>	20 091.00 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	- 31 558.33 €

DELIBERATION N° 15-040 Budget annexe « Camping municipal » :

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif du budget général 2014, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	620.80 €
- un déficit de fonctionnement reporté de	682.30 €
- un excédent d'investissement de	1 285.26 €

Soit un excédent de financement de 1 285.26 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

<u>Résultat de l'exercice :</u>	-620.80 €
Résultats antérieurs reportés	-682.30 €
<u>Résultat à affecter :</u>	-61.50
<u>Solde d'exécution d'investissement :</u>	- 1 285.26 €

Affectation

<u>1) Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : déficit</u>	- 61.50 €
<u>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement :</u>	0 €
<u>3) Report en fonctionnement R 002 :</u>	61.50 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	1 285.26 €

DELIBERATION N° 15-041 Budget annexe « Local CANOE-KAYAK » :

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif du budget général 2014, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	10 295.67 €
- un déficit d'investissement de	17 256.88 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

<u>Résultat de l'exercice :</u>	10 295.67€
<u>Solde d'exécution d'investissement :</u>	- 17 256.88 €

Affectation

<u>1) Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : Excédent</u>	10 295.67 €
<u>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement :</u>	10 295.67 €
<u>3) Report en fonctionnement R 002 :</u>	0€
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	17 256.68 €

Budget général :

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Budget annexe « SAINT JEAN HOTEL » :

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Budget annexe « camping municipal » :

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Budget annexe « Canoë-Kayak » :

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-042 – VOTE DES TAUX DES 3 TAXES FISCALES

Le Conseil Municipal examine le projet de budget primitif établi par Madame Le Maire, ainsi que l'état de notification des taux d'imposition communiqué par les Services Fiscaux.

Le Conseil Municipal entend les explications fournies par Madame Le Maire sur le montant des recettes de fonctionnement, sur les dépenses à réaliser, sur le montant des investissements prévus.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de maintenir les taux des taxes communales, comme suit :

- 11.04 % pour la taxe d'habitation,
- 23.16 % pour le foncier bâti,
- 54.41 % pour le foncier non bâti,

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le budget présenté peut se résumer ainsi :

DELIBERATION N°15-043 : BUDGET GENERAL

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 102 253.68 €
Recettes : 1 102 253.68 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 426 069.36 €
Recettes : 426 069.36 €

DELIBERATION N°15-044 : BUDGET ANNEXE « Hôtel Saint-Jean »

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 46 909.96 €
Recettes : 46 909.96 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 46 558.33 €
Recettes : 46 558.33 €

DELIBERATION N°15-045 : BUDGET ANNEXE « Camping Municipal »

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 14 005.00 €
Recettes : 14 005.00 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 2 717.72 €
Recettes : 2 717.72 €

DELIBERATION N°15-046 : BUDGET ANNEXE « Canoë-Kayak »

Section de fonctionnement :

Dépenses : 14 100.00 €
Recettes : 14 100.00 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 27 956.88 €
Recettes : 27 956.88 €

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et recettes dans chaque section.

Budget général :

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Budget annexe « SAINT JEAN HOTEL » :

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Budget annexe « CAMPING LES HERLEQUINS » :

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Budget annexe « Canoë-kayak » :

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-047 – APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que suite à l'installation des nouveaux rythmes scolaires et la mise en place des nouvelles activités péri-éducatives, l'Etat avait annoncé une pérennisation de sa participation financière sous la condition de l'élaboration d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Les conseillers municipaux examinent le projet transmis avec la convocation et qui détaille les éléments suivants =

- Diagnostic
- Objectifs
 - 1 Généraux
 - 2 Spécifiques
- Moyens/organisation
 1. Les structures
 2. Le personnel
 3. Les actions
 4. L'organisation
 5. Les inscriptions
 6. Les tarifs
- Evaluations
 1. Atouts du territoire
 2. Besoins et contraintes
 3. Indicateurs et critères

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le PEDT proposé par Madame le Maire.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-048 MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU MERCREDI

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commission « cadre de vie, fêtes et vie associative » a démarché pendant plusieurs semaines auprès des commerçants ambulants afin d'instaurer un marché hebdomadaire chaque mercredi matin.

Marché organisé de la façon suivante :

- Tous les mercredis de 6 h à 14 h,
- Toute l'année à compter d'avril 2015,
- Marché implanté sur le quai National,
- Nombre de stands prévisionnels : 30 au maximum,
- Redevance d'occupation du domaine public fixée par délibération N°2014-103 en date du 20/11/2014 (11 € en forfait mensuel).

Vu l'avis favorable du président du syndicat des commerçants des marchés de Côte d'Or,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la création de ce marché du mercredi selon les conditions prévues ci-dessus.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-049 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT le départ à la retraite du brigadier chef principal de police municipale depuis le 16 mars 2015,

Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la commune, comme suit :

SUPPRESSION :

-1 poste de brigadier chef principal de police municipale

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs proposée,

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-050 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AVANT-GARDE SEURROISE

Madame le Maire présente aux membres du Conseil la demande de subvention qui a été déposée par l'association « l'avant-garde Seurroise ».

L'équipe féminine de l'avant-garde Seurroise accède cette saison en Nationale III. Cette accession engendre des frais de fonctionnement pour ce club de basket-ball.

Le budget prévisionnel est de 15 000 € pour la saison.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

CONSIDERE que cette demande ne relève pas de sa compétence

REFUSE l'attribution d'une subvention à l'avant-garde Seurroise

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-051 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFM TELETHON 21

Madame le Maire présente aux membres du Conseil la demande de subvention qui a été déposée par la délégation de l'AFM TELETHON 21.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre des subventions proposées au vote dans le budget primitif 2015, il a été inscrit une subvention pour l'association locale « Télécan'thon » qui va œuvrer cette année au titre des « villages téléthon ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

REFUSE l'attribution d'une subvention à l'AFMTELETHON 21

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-052– DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'OFFICE DE TOURISME « RIVES DE SAONE » POUR L'ANNEE 2015

Madame le Maire présente aux membres du Conseil la demande d'aide financière adressée par l'office de tourisme « Rives de Saône» pour l'année 2015.

Le montant indicatif pour une commune située entre 1 000 et 1 500 habitants est de 200.00 € pour l'année.

Madame le Maire rappelle que la ville de Saint-Jean-de-Losne met à disposition de façon gracieuse à un local situé dans l'enceinte de la Maire et qu'aucune charge n'est facturée à l'office de tourisme.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

REFUSE le versement de l'aide financière demandée par l'office de tourisme « Rive de Saône ».

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-053– DEMANDE D'EXONERATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLE PAR L'ASSOCIATION VILLCO

Madame le Maire présente aux membres du Conseil la demande de l'association VILLCO qui souhaite être exonérée des frais de location de salles à l'occasion de la bourse multi-collections qu'elle organise en septembre prochain, soit 170.00 €.

VILLCO justifie sa demande en présentant l'association qui a pour but de redynamiser la ville et de participer à sa promotion tant au niveau touristique qu'économique.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

REFUSE la demande d'exonération présentée par VILLCO.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° 15-054 – MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet d'une motion établie contre la fermeture d'une classe à l'école primaire de Saint-Jean-de-Losne.

Madame le Maire, après en avoir donné lecture, sollicite l'autorisation de signer la motion en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la motion en annexe
- MANDATE Madame le Maire pour toute démarche relative à cette affaire.

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE A LA RENTREE SCOLAIRE 2015/2016

Les élus de la commune de Saint-Jean-de-Losne réunis en conseil municipal, le 14 avril 2015, désapprouvent la décision annoncée oralement à Madame le Maire par Madame NOTEBAERT, inspectrice académique de la fermeture d'une classe à l'école primaire de la ville à la rentrée scolaire 2015-2016.

Le Conseil Municipal, élu le 20 septembre dernier déplore fortement cette annonce de fermeture d'une classe. En effet, Madame le Maire, lors de la communication de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire qui prévoyait la sortie de notre territoire du dispositif RRS dès la rentrée 2015, avait rencontré à de nombreuses reprises Madame GREUSARD qui l'avait assurée de son soutien et d'une attention toute particulière à l'allocation progressive de moyens d'enseignement (courrier de Madame GREUSARD en date du 14 NOVEMBRE 2014), ainsi que le maintien de tous les dispositifs d'aides pendant 3 ans.

Madame le Maire a obtenu un rendez-vous demain après-midi au rectorat et sera accompagnée de deux parents d'élèves et de deux enseignants afin de clarifier la situation.

Il semblerait que cette décision soit motivée par la baisse des effectifs. Or, la perspective d'effectif pour la rentrée prochaine, transmise à l'académie de DIJON en décembre 2014, était de 73 élèves, soit 7 élèves de plus qu'à la rentrée 2014. Le Conseil Municipal souhaite qu'un point nouveau des effectifs soit fait après la période des inscriptions pour la rentrée scolaire prochaine.

Les élus du Conseil Municipal dénoncent cette décision de fermeture de classe et estiment qu'elle portera considérablement atteinte à la qualité de l'enseignement apportée aux élèves, notamment ceux en difficulté, en surchargeant les classes et en impactant en premier lieu les catégories sociales les plus fragiles de notre commune.

Les élus municipaux de la ville regrettent que les promesses faites par Madame GREUSARD et par le Recteur d'Académie n'aient été qu'orales (des demandes écrites avaient été sollicitées) alors qu'ils souhaitent assurer une scolarisation des enfants dans les meilleures conditions grâce à un service public de qualité confié par l'état à l'Education Nationale.

En conséquence, le Conseil Municipal de Saint-Jean-de-Losne vote une motion et se prononce contre cette mesure et demande le maintien de cette classe pour la rentrée 2015/2016.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

COMMUNICATIONS DU MAIRE

1. Les travaux au Bastion des charmilles sont toujours à l'étude.
2. L'agent du service technique qui occupe un emploi en contrat aidé qui se termine le 30 juin 2015 ne sera pas remplacé.
3. Une première proposition d'achat du terrain avec un projet de construction a été reçue en mairie et nous restons dans l'attente d'autres offres.
4. Madame le Maire remercie le comité des fêtes ainsi que toutes les personnes qui ont participé au nettoyage de printemps et notamment les membres du personnel municipal de l'équipe technique.
5. Le salon fluvial va se dérouler le week-end du 25 et 26 avril prochain.
6. Les travaux du pont sur la Saône vont commencer le 18 mai avec la mise en place de la structure mobile afin de gêner au minimum la circulation..

La séance est levée à 20 H 50.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

- N° 15 - 028 Installation d'un nouveau conseiller municipal et désignation dans les commissions municipales et organismes extérieurs.
- N° 15 – 029 Indemnités de fonction du maire et des adjoints
- N° 15 – 030 Vote du compte administratif 2014 du budget principal
- N° 15 – 031 Vote du compte administratif 2014 du budget « St-Jean Hôtel »
- N° 15 – 032 Vote du compte administratif 2014 du budget « Camping »
- N° 15 – 033 Vote du compte administratif 2014 du budget « Canoë-kayak »
- N° 15 – 034 Approbation compte de gestion 2014 Budget principal
- N° 15 – 035 Approbation compte de gestion 2014 Budget St-Jean Hôtel
- N° 15 – 036 Approbation compte de gestion 2014 Budget camping
- N° 15 – 037 Approbation compte de gestion 2014 Budget Local Canoë-kayak
- N° 15 – 038 Affectation du résultat de fonctionnement 2014 du budget principal
- N° 15 – 039 Affectation du résultat de fonctionnement 2014 du budget St-Jean Hôtel
- N° 15 – 040 Affectation du résultat de fonctionnement 2014 du budget camping
- N° 15 – 041 Affectation du résultat de fonctionnement 2014 du budget Local Canoë-kayak
- N° 15 – 042 Vote des taux des 3 taxes fiscales
- N° 15 – 043 Vote du budget primitif du budget principal
- N° 15 – 044 Vote du budget primitif du budget St-Jean Hôtel
- N° 15 – 045 Vote du budget primitif du budget Camping municipal
- N° 15 – 046 Vote du budget primitif du budget Local Canoë-kayak
- N° 15 – 047 Approbation du budget éducatif territorial
- N° 15 – 048 Marché hebdomadaire du mercredi
- N° 15 – 049 Modification du tableau des effectifs
- N° 15 – 050 Demande de subvention de l'avant-gardoise seurroise
- N° 15 – 051 Demande de subvention de l'AFM Téléthon 21
- N° 15 – 052 Demande d'aide financière de l'Office de Tourisme « Rives de Saône » pour l'année 2015
- N° 15 – 053 Demande d'exonération des frais de location de salle par l'Association VILLCO
- N° 15 – 054 Motion contre la fermeture d'une classe à l'école primaire